



Financer l'investissement
de nos collectivités

Agence France Locale – Société Territoriale

Société anonyme à Conseil d'administration au capital social de 133.217.500 €

Siège social : 41 Quai d'Orsay à Paris (75007)

799 055 629 RCS Paris

Compte-rendu de l'Assemblée générale annuelle mixte du 24 mai 2017

L'Assemblée générale annuelle de l'Agence France Locale – Société Territoriale (la **Société**), s'est tenue le mercredi 24 mai 2017.

23 actionnaires sont présents, 13 actionnaires ont donné procuration au Président de l'Assemblée générale et 13 actionnaires ont voté par correspondance. Ils détiennent ensemble 1.045.288 voix représentant 78,46 % des droits de vote.

Monsieur Rollon Mouchel-Blaisot, en sa qualité de Président du Conseil d'administration de la Société Territoriale, préside l'Assemblée générale et ouvre cette Assemblée.

Monsieur Olivier Landel, Directeur général de la Société, et Monsieur Yves Millardet, Directeur général délégué de la Société et président du Directoire de l'Agence France Locale, présentent aux actionnaires l'activité du Groupe Agence France Locale au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, marquée notamment par le franchissement du milliard d'euros prêté aux collectivités membres du Groupe Agence France Locale, l'élargissement de l'offre commerciale de l'Agence France Locale, l'adhésion au Groupe Agence France Locale de 42 collectivités nouvelles et l'assouplissement des modalités de calcul et de paiement de l'Apport en Capital Initial.

L'Assemblée générale débute par l'annonce par son Président des résultats de l'élection des membres du Conseil d'administration, le mandat des administrateurs arrivant à terme à la date de l'Assemblée générale.

A l'effet de garantir une répartition des sièges au sein du Conseil d'administration partagée entre l'ensemble des catégories de collectivités locales membres du Groupe Agence France locale et conformément aux dispositions statutaires applicables, les Actionnaires de l'Agence France Locale – Société Territoriale ont élu leurs représentants au sein du Conseil d'administration en fonction de la catégorie de collectivités dont ils relèvent.

Le Bureau électoral, constitué conformément aux dispositions du Protocole électoral applicable au renouvellement du Conseil d'administration de la Société, confirme la validité des opérations de scrutin et de dépouillement et confirme n'avoir aucune observation à formuler.

Ont ainsi été élus administrateurs de la Société Territoriale pour un mandat d'une durée de six années :

- **Pour le bloc régional :**

La Région Pays de la Loire, représentée par Monsieur Laurent Dejoie

- **Pour le bloc départemental :**

Le Département de l'Essonne, représenté par Monsieur Dominique Echaroux

Le Département de la Savoie, représenté par Monsieur Luc Berthoud

www.agence-france-locale.fr



Financer l'investissement
de nos collectivités

- **Pour le bloc communal :**

La Commune de Conches-en-Ouche, représentée par Monsieur Jérôme Pasco

La Commune de Grenoble, représentée par Monsieur Hakim Sabri

La Métropole du Grand Nancy, représentée par Monsieur Pierre Boileau

La Métropole Européenne de Lille, représentée par Monsieur Michel Colin

La Métropole de Lyon, représentée par Madame Karine Dognin-Sauze

L'Eurométropole de Strasbourg, représentée par Madame Caroline Barrière

La Commune de Roquefort-sur-Soulzon, représentée par Monsieur Bernard Sirgue

Toulouse Métropole, représentée par Monsieur Sacha Briand

L'ensemble des Actionnaires de l'Agence France Locale – Société Territoriale a également entériné la nomination de Monsieur Jacques Pélissard et de Monsieur Richard Brumm en qualité d'administrateurs.

Monsieur Rollon Mouchel-Blaisot a fait part de sa volonté de ne pas renouveler son mandat d'administrateur et de président du Conseil d'administration de la Société.

Le Conseil d'administration nouvellement constitué entrera en fonction le 22 juin 2017 et sera appelé à désigner parmi ses membres son président et son vice-président.

Monsieur Olivier Landel, Directeur général de la Société, et Monsieur Yves Millardet, Directeur général délégué de la Société et Président du Directoire de l'Agence France Locale, ont ensuite présenté à l'Assemblée générale les résultats sociaux et consolidés de l'exercice écoulé. Un échange s'est engagé avec les Actionnaires de la Société aux termes duquel des précisions sont apportées sur la composition des charges sociales consolidées du Groupe Agence France Locale et en matière de fiscalité.

Les résolutions sont ensuite soumises au vote des Actionnaires qui approuvent notamment les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et la proposition d'affectation du résultat, ainsi que les comptes consolidés du Groupe Agence France Locale.

Les actionnaires ont également été informés de la décision prise par le Conseil d'administration le 22 novembre 2016 de renouveler le mandat de Monsieur Olivier Landel en qualité de Directeur général de la Société dans les mêmes termes et pour une durée de six années, conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur.

L'Assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, a également octroyé au Conseil d'administration des délégations de compétence à l'effet de décider de la réalisation d'opérations d'augmentation de capital, lesquelles sont essentielles pour permettre au Groupe Agence France Locale d'accueillir de nouvelles collectivités en qualité d'actionnaire et à l'Agence France Locale d'exercer son activité de crédit dans des conditions optimales.

La prochaine Assemblée générale annuelle de l'Agence France Locale – Société Territoriale se tiendra le 17 mai 2018.

Paris, le 1^{er} juin 2017

www.agence-france-locale.fr

Agence France Locale – Société Territoriale
SA à conseil d'administration • N° 799 055 629 RCS Paris
Adresse postale : Tour Oxygène • 10-12 Boulevard Vivier Merle – 69393 Lyon Cedex 03